

SAINT-CHAMOND

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2021 – 18 H 00

ORDRE DU JOUR

-----oooOooo-----

FINANCES

- 1 - EXERCICE BUDGÉTAIRE 2021 - BUDGET PRIMITIF
- 2 - FISCALITÉ DIRECTE LOCALE - VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2021
- 3 - MISE À JOUR DES CHARGES APPLICABLES AUX LOCATAIRES DU CAAI POUR L'ANNÉE 2021

ADMINISTRATION GENERALE

- 4 - NOVIM - RAPPORT DE GESTION 2019

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- 5 - COMMERCE - AVENANT N°1 DE PROLONGATION DE L'OPÉRATION COLLECTIVE DU CENTRE-VILLE DE SAINT-CHAMOND SUR CRÉDITS FISAC (FONDS D'INTERVENTION POUR LES SERVICES, L'ARTISANAT ET LE COMMERCE)

VIE ASSOCIATIVE

- 6 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS - ATTRIBUTION 2021
- 7 - DÉROULEMENT DE L'EXAMEN DU CODE DE LA ROUTE - MISE À DISPOSITION DE SALLES - CONVENTION ENTRE LA VILLE DE SAINT-CHAMOND ET LA POSTE

CULTURE

- 8 - SALLE ROGER PLANCHON - PRÉSENTATION D'UNE LECTURE/MISE EN ESPACE DE TEXTES - CONVENTION ENTRE LA VILLE DE SAINT-CHAMOND ET LA COMPAGNIE GRAINE DE MALICE - MALGRAINE
- 9 - SAISON CULTURELLE 2020 / 2021 - CO-ORGANISATION D'UN TREMPIN DE MUSIQUES ACTUELLES ET ACCUEIL DU CONCERT DE L'ARTISTE L'ALLEMAND - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE ET L'ASSOCIATION ATOUT MONDE
- 10 - ACTION CULTURELLE - CONVENTIONS TRIENNALES DE RÉSIDENCE D'ARTISTES 2021 ENTRE LA VILLE ET LES COMPAGNIES AOI ET VOLTAIK
- 11 - ACTION CULTURELLE - ORGANISATION DU CARNAVAL 2021 - CONVENTIONS DE PARTENARIAT AVEC LES STRUCTURES ASSOCIÉES
- 12 - ACTION CULTURELLE - CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS CONCLUE ENTRE LA VILLE ET LE COMITÉ DES FÊTES EN 2019 - AVENANT N°1

SPORTS

- 13 - CONVENTIONS PLURIANNUELLES D'OBJECTIFS AVEC LES CLUBS SPORTIFS - RENOUVELLEMENT 2021-2023

EDUCATION - ENFANCE - JEUNESSE

- 14 - ENSEIGNEMENT PRIVÉ DU 1^{ER} DEGRÉ SOUS CONTRAT - PARTICIPATION AUX DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT - ANNÉE 2021
- 15 - PETITE ENFANCE - CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC L'ASSOCIATION ELEA - MICRO-CRÈCHE "VIVRE À PETIT PAS" - RENOUVELLEMENT
- 16 - ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT - DISPOSITIF "AIDE AU TEMPS LIBRE" - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA LOIRE ET LA VILLE DE SAINT-CHAMOND
- 17 - JEUNESSE - DISPOSITIF "INITIATIVES LOCALES" - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

ENVIRONNEMENT - DEVELOPPEMENT DURABLE

- 18 - RSO - PLAN D'ACTIONS 2020 ET 2021
- 19 - SIEL TERRITOIRE D'ÉNERGIE LOIRE - GROUPEMENT D'ACHAT D'ÉNERGIES GAZ ET ÉLECTRICITÉ

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

- 20 - SITE NOVACIÉRIES - CONVENTION TRIPARTITE SAINT-ÉTIENNE MÉTROPOLÉ / VILLE DE SAINT-CHAMOND / EPOA - AVENANT N°4
- 21 - ACQUISITION PAR EPOA DU TÈNEMENT IMMOBILIER 12B ROUTE DE SAINT ÉTIENNE - PROPRIÉTÉ DE L'ASSOCIATION CULTUELLE MUSULMANE DE SAINT-CHAMOND - ACCORD DE PRINCIPE
- 22 - SIEL TERRITOIRE D'ÉNERGIE LOIRE - CONVENTION POUR L'IMPLANTATION D'ÉQUIPEMENTS TECHNIQUES SUR DES OUVRAGES COMMUNAUX

URBANISME - OPERATIONS FONCIERES

- 23 - OPÉRATION FONCIÈRE - ACQUISITION TÈNEMENT IMMOBILIER - 21 RUE DUMAINE - PROPRIÉTÉ DE MME AMGHAR ET DE M. BAROUDI -
- 24 - OPÉRATION FONCIÈRE - ACQUISITION TÈNEMENT IMMOBILIER - 23 RUE DUMAINE - PROPRIÉTÉ DE M. ET MME FAYNOT
- 25 - OPÉRATION FONCIÈRE - ACQUISITION TÈNEMENT IMMOBILIER - 2 RUE DE PARADIS - PROPRIÉTÉ DE M. ET MME EPALLE- 2 RUE DE PARADIS
- 26 - OPÉRATION FONCIÈRE - ACQUISITION TÈNEMENT IMMOBILIER - 4 RUE DE PARADIS - PROPRIÉTÉ DE M. ET MME BUFFERNE
- 27 - OPÉRATION FONCIÈRE - ACQUISITION D'UN LOCAL COMMERCIAL - PLACE ÎLE DE FRANCE - PROPRIÉTÉ DE M. ET MME MOUNIER

INTERCOMMUNALITE

- 28 - SAINT-ÉTIENNE MÉTROPOLÉ - REPRÉSENTATION DE LA COMMUNE AU SEIN DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT) - MODIFICATIF
- 29 - SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE L'AQUEDUC ROMAIN DU GIER (SIARG) - ADHÉSION DE LA COMMUNE DE GÉNILAC

RESSOURCES HUMAINES

- 30 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS
- 31 - CONVENTION D'ADHÉSION AU PÔLE SANTÉ AU TRAVAIL

COMPTES-RENDUS

- 32 - COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DÉLÉGATION D'ATTRIBUTIONS CONSENTIE EN APPLICATION DES ARTICLES L 2122-22 ET L 2122-23 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
- 33 - RELEVÉ DES MARCHÉS, CONVENTIONS ET CONTRATS DIVERS DE TRAVAUX, FOURNITURES ET SERVICES (ARTICLE L 2122-22-4ÈME DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES)